



SwissLife
Asset Managers

Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Swiss Life Asset Managers France

Juin 2022 - pour l'exercice 2021

Sommaire

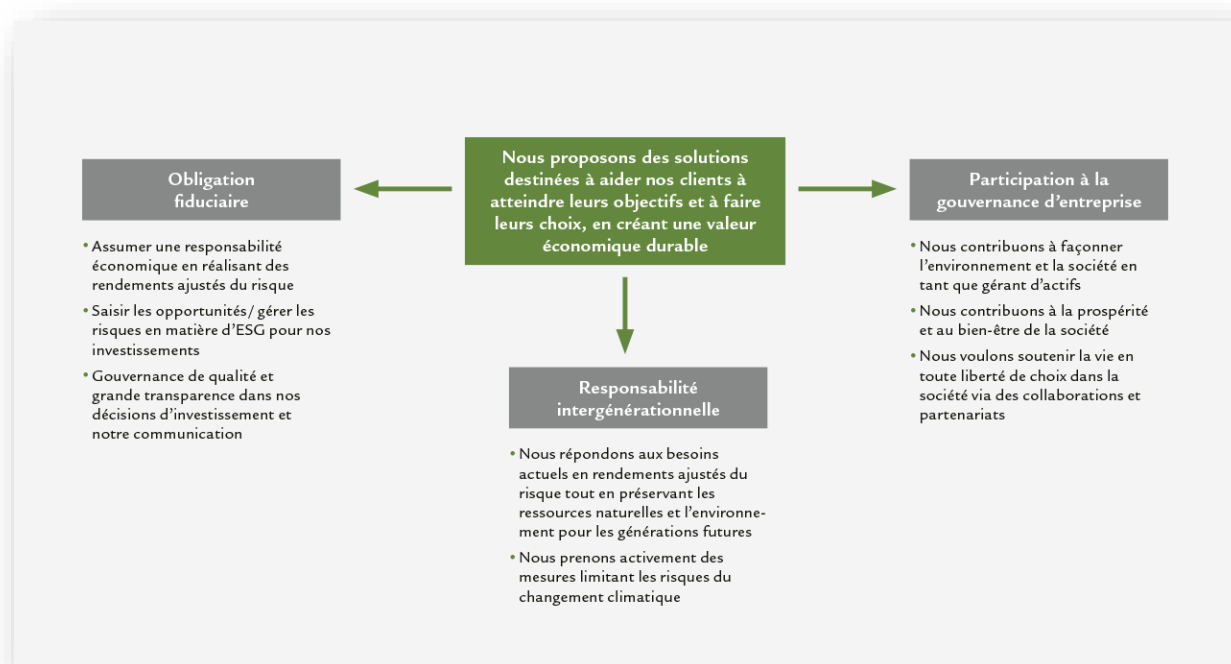
1. Démarche générale de Swiss Life Asset Managers France	3
2. Moyens internes pour contribuer à la transition	11
3. Gouvernance de l'ESG au sein de Swiss Life Asset Managers France	16
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	18
5. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	21
6. Stratégie d'alignement biodiversité	24
7. Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité	25

1. Démarche générale de Swiss Life Asset Managers France

1.1 Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG

Swiss Life Asset Managers France est membre d'un groupe européen qui a plus de 165 ans d'expérience dans l'investissement. La gestion durable des risques et la capacité à saisir les opportunités d'investissement cycle après cycle sont ancrées dans l'ADN de l'entreprise et au cœur de sa mission : aider les clients à réaliser leurs objectifs et concrétiser leurs choix. Elle veille également à offrir une performance durable dans toutes les conditions de marché.

Le concept ESG (Environnement – Social – Gouvernance) de Swiss Life Asset Managers France est fondé sur les trois dimensions de la responsabilité de l'entreprise que sont l'obligation fiduciaire, la responsabilité intergénérationnelle et la gérance active.



Convaincue que le défi de la crise climatique ne peut être relevé sans les acteurs de la finance et de l'immobilier, Swiss Life Asset Managers France se positionne aux côtés de ses clients comme un acteur responsable et propose une politique de gestion fondée sur l'appréciation ESG des actifs qu'elle acquiert pour le compte de ses clients. La philosophie d'investissement qu'elle met en œuvre est basée sur la protection du capital sur le long terme et la gestion des risques, dans toutes leurs composantes. Forte de cette approche immuable, elle œuvre au quotidien en faveur de l'investissement socialement responsable, consciente des enjeux de durabilité et de l'impact de chaque décision d'investissement.

Son engagement ESG a débuté dès 2009 et est mis en œuvre dans toutes ses activités.

La démarche d'investissement socialement responsable de Swiss Life Asset Managers France se veut pragmatique : les 3 piliers ESG sont pris en compte dans la définition du profil et de la stratégie ESG des actifs des fonds qu'elle gère, avec la définition d'une note ESG et un suivi annuel de cette note.

Parmi les critères évalués sur chacun des 3 piliers, se trouvent notamment :

- **Environnement** : le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, le taux de recyclage des déchets.
- **Social** : la santé et le bien-être des salariés, la sécurité et la qualité des produits, le processus de sélection des fournisseurs.
- **Gouvernance** : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires, la relation avec les parties prenantes clés.

Pour les valeurs mobilières, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable, à la fois pour la société et pour les investisseurs. En particulier, leurs choix d'investissement sont de plus en plus guidés par l'objectif de contribuer à la transition énergétique, étant conscientes du rôle important que doivent jouer les marchés financiers à cet effet. La démarche ESG de Swiss Life Asset Managers France est graduelle selon les fonds :

- Swiss Life Asset Managers France applique des politiques d'exclusion sur les armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions, armes nucléaires, biologiques et chimiques), le charbon thermique et les controverses sévères, notamment par rapport aux principes du Pacte Mondial.
- Pour les fonds promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») au sens de la réglementation SFDR ¹ : Swiss Life Asset Managers France intègre des critères ESG dans les processus de construction des portefeuilles. Les fonds ont un objectif d'amélioration de leur qualité extra-financière par rapport à leur univers d'investissement, que ce soit en termes de notation ESG ou d'indicateurs extra-financiers tangibles (par exemple : empreinte carbone, rémunération ESG des dirigeants, existence de controverses).
- Pour les fonds qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 ») au sens de la réglementation SFDR : Swiss Life Asset Managers France met en œuvre un processus de sélection thématique, pour orienter les investissements vers des entreprises qui apportent des solutions aux Objectifs de Développement Durable², à travers leur offre de produits et de services.

Ces règles sont intégrées de manière formelle dans les processus d'investissement, et contrôlées par les équipes de gestion des risques.

La société de gestion s'appuie sur l'expertise de l'agence MSCI ESG Research et sur sa méthodologie de notation ESG. L'analyse est fondée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires peuvent être réalisées sur des critères spécifiques (par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, le développement de véhicules propres et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile, ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire).

Pour chacun des critères qui s'appliquent, MSCI évalue deux éléments complémentaires :

- L'exposition au risque : MSCI mesure l'exposition d'un émetteur au risque correspondant à un critère clé, en considérant ses spécificités (par exemple, la nature de ses activités et la répartition de ses implantations géographiques).
- La gestion du risque : MSCI évalue les politiques et les processus mis en place par un émetteur, ainsi que l'évolution des indicateurs pertinents pour évaluer sa performance (par exemple, l'obtention de certifications environnementales ou encore l'évolution du taux d'accidents, etc.).

¹ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit *Sustainable Finance Disclosure* (SFDR)

² Pour en savoir plus sur les objectifs de développement durable :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

90 % des fonds de valeurs mobilières gérés par Swiss Life Asset Managers intègrent des critères ESG dans leurs processus d'investissement – notamment l'exclusion des émetteurs dont les revenus reposent sur l'extraction ou la vente de charbon thermique, l'exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses graves ou encore ceux dont la notation ESG par MSCI serait insuffisante.

Pour l'immobilier, les bâtiments ont un important impact environnemental et un rôle social primordial. Swiss Life Asset Managers France intègre depuis l'origine de la société les questions ESG. Cette stratégie ne vise pas uniquement à acquérir les actifs les mieux notés ou labellisés mais surtout à faire progresser les actifs au cours de leur détention. Les enjeux ESG sont donc intégrés tout au long de leur détention (sélection, allocation, gestion en notant tous les actifs et en mesurant l'évolution de cette note en lien avec la stratégie d'amélioration qui a été définie.

Swiss Life Asset Managers France a mis en place un outil interne de notation ESG pour ses actifs immobiliers, mis en œuvre sur la plateforme *OneTrack* proposée par Ethifinance. Initialement créé par la société de gestion en 2011, il est adapté à toutes les classes d'actifs (bureaux, commerce, santé, hôtels, etc.) qu'elle gère. Il comprend des grilles de notation ESG détaillées utilisées en phase d'acquisition et en phase de gestion. Grâce à cela, les qualités et les défauts des actifs du point de vue ESG sont appréhendés très tôt et utilisés pour la définition d'une stratégie d'amélioration adaptée associée à des actions concrètes et à la définition de budgets annuels. Tout cela est mesuré annuellement, sur chaque immeuble. L'outil évolue constamment : de nouveaux critères sont intégrés pour suivre de nouveaux sujets ou l'évolution de la réglementation, et les critères obsolètes sont quant à eux réévalués ou supprimés.

70,3 % des actifs immobiliers intègrent des critères ESG dans leurs processus d'investissement, c'est-à-dire près de 98 % des actifs immobiliers dont Swiss Life Asset Managers France assure seule les missions d'Asset Management, sans délégation, ni conseil.

Vous retrouverez plus d'informations sur la politique d'investissement :

- Rapport TCFD du groupe Swiss Life (disponible en anglais uniquement) : <https://reporting.swisslife.com/en/2020TCFD/report/tcf-d-report>
- Rapport d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers : https://myflippingbook.ch/swisslife/desktop.php?param=responsible_investment_report_0121_e
- Rapport RSE de Swiss Life Asset Managers France : <https://fr.calameo.com/swiss-life-asset-managers-france/read/006455128ca242265fd71>
- Politique d'investissement responsable : <https://www.swisslife-am.com/fr/ri-policy>

1.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Swiss Life Asset Managers France accompagne ses clients investisseurs sur les problématiques ESG en étant à même de :

- Communiquer des informations sur la gestion des risques climatiques et sur l'intégration des critères E, S et G dans les portefeuilles (rapports ESG, notes moyennes)
- Fournir la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles immobiliers en gestion par un asset manager interne et la mise en place d'une cartographie des risques physiques liés au changement climatique (en cours de déploiement).

Swiss Life Asset Managers France informe ses clients sur la stratégie de gestion qu'elle adopte et s'attache à répondre au plus près aux exigences de ses clients, à ce titre, elle établit des documents répondant à leurs

attentes. La société communique de façon transparente sur ses actifs via des documents répondant à leurs besoins, notamment à travers les rapports ESG des fonds labellisés ISR (publié trimestriellement pour les fonds valeurs mobilières et annuellement pour les fonds immobiliers) et le rapport RSE de la société (publié annuellement)

Tous les processus et documents types des comités rythmant la vie des fonds et portefeuilles contiennent des informations et analyses liées à l'ESG :

- Comité Produit
- Comité d'Engagement
- Comité de gestion des risques

Swiss Life Asset Managers France gère des mandats de taille importante pour la compagnie d'assurance Swiss Life France.

Un processus de suivi et de décision est mis en place avec plusieurs instances, qui sont amenées à traiter des projets d'intégration ESG dans les mandats :

- Group Risk Committee (GRC), émanation du comité exécutif au niveau du groupe Swiss Life (Executive board) ;
- Le LIRC (Local Investment and Risk Committee) est la déclinaison au niveau de chaque pays, donc de la France, du Group Risk Committee (GRC). Il se réunit environ deux fois par mois. Les membres permanents du LIRC sont des responsables exécutifs de Swiss Life France, des directeurs et des experts ;
- L'ALCO (Asset-Liability Committee) traite de l'allocation stratégique d'actifs et prend en compte l'ensemble des objectifs et contraintes au niveau global (rentabilité, solvabilité, liquidité...), y compris l'aspect ESG. La proposition définitive est adoptée par le LIRC et proposée à l'ALCO Groupe. Le directeur général de Swiss Life France est membre de l'ALCO Groupe ;
- Un comité mensuel avec Swiss Life Asset Managers France assure le suivi opérationnel de la gestion.

Des informations sur la démarche ESG des fonds ouverts au public sont accessibles dans les documents réglementaires du fonds, le Code de transparence des fonds labellisés, le rapport annuel et les documents commerciaux du fonds. Tous ces documents sont accessibles sur le site de la société de gestion. Pour les fonds non ouverts au public, ces informations sont accessibles sur le site extranet dédiés à leurs investisseurs.

Reporting ESG incluant une partie dédiée au profil carbone des fonds

Pour la partie dédiée à l'analyse carbone des reportings des fonds investis en valeurs mobilières qui intègrent des critères ESG, plusieurs métriques permettant de connaître le profil du fonds :

- L'intensité carbone et l'empreinte carbone
- La liste des entreprises ayant la plus forte intensité carbone
- L'exposition aux secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre (énergie, matériaux, services aux collectivités)
- La part des revenus générés par les entreprises du portefeuille, à partir des activités vertes et des ressources fossiles
- La part de l'électricité produite par les entreprises du portefeuille, à partir de sources renouvelables et de sources fossiles.

Ces différents rapports peuvent être consultés sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France, dans la rubrique « Documents » des fonds concernés, accessible depuis l'adresse suivante : <http://funds.swisslife-am.com/fr>

La politique d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France est disponible sur le site : <https://fr.swisslifeam.com/informations-reglementaires/>

Reporting ESG spécifique pour les fonds bénéficiant du label ISR

Pour les fonds immobiliers concernés, Swiss Life Asset Managers France a adapté ses rapports ESG existants pour répondre aux exigences du label ISR. Publié annuellement, il se concentre sur 8 critères minimum par fonds : 4 sont obligatoires pour l'obtention du label et les autres sont sélectionnés en fonction de la stratégie de chaque fonds. Ils ont été choisis à travers une grille d'évaluation constituée de 42 critères de résultats et de moyens répartis au sein de 13 thématiques spécifiques aux trois domaines (E, S et G), eux-mêmes assis sur la collecte de plus de 100 données par immeuble.

Pour les fonds investis en valeurs mobilières concernés, le rapport ESG est également enrichi de deux pages spécifiques, qui comparent la qualité de chaque fonds avec son univers d'investissement, autour de six indicateurs :

- Empreinte carbone
- Consommation d'énergie renouvelable
- Part des salariés couverts par des accords collectifs
- Rémunération des dirigeants liée à des critères de durabilité
- Diversité au conseil
- Ratio de féminisation.

Ces indicateurs ont été sélectionnés car ils s'inscrivent dans les grands principes de la politique d'investissement extra-financière que souhaite implémenter Swiss Life Asset Managers.

1.3 Liste des produits et mandats financiers classifiés article 8 et article 9 au sens de la réglementation SFDR

Au niveau des produits et mandats de droit français gérés par la Société, les classifications étaient les suivantes au 31 décembre 2021 :

Encours en millions d'euros

Classification des produits	Encours au 31/12/2021	Pourcentage de l'encours total	Nombre de produits
Intégration des risques en matière de durabilité (article 6)	41 816,96	77,47%	82
Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8)	12 120,51	22,46 %	16
Investissements durables (articles 9)	34,33	0,064%	1
Total	53 971, 81	100%	99

Plus d'informations sont accessibles ici : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

Répartition des fonds valeurs mobilières

Encours en millions d'euros

Classification des produits	Encours au 31/12/2021	Pourcentage de l'encours total	Nombre de produits
Intégration des risques en matière de durabilité (article 6)	29 278,85	54,25%	28

Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8)	7 130,91	13%	8
Investissements durables (articles 9)	0	0%	0
Total	36 409,77	67,46%	36

Répartition des fonds immobiliers

Encours en millions d'euros

Classification des produits	Encours au 31/12/2021	Pourcentage de l'encours total	Nombre de produits
Intégration des risques en matière de durabilité (article 6)	12 538,10	23,23	54
Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8)	4 989,59	9,24%	8
Investissements durables (articles 9)	34,33	0,064%	1
Total	17 562,03	32,54%	63

1.4 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Non applicable aux SGP

1.5 Adhésion de l'entité, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Swiss Life Asset Managers France s'est engagée à prendre en compte les questions ESG dans l'ensemble de ses processus d'analyse et de décision d'investissement dès 2009. Une Charte pour l'investissement responsable a été définie dès 2010 pour Swiss Life Asset Managers France afin d'arrêter les grands principes de cette démarche ESG.

La société participe à de nombreuses initiatives concernant l'Investissement Responsable



et participe à des initiatives de place pour une économie durable :

Les PRI – Principles for Responsible Investments

Swiss Life Asset Managers France est signataire des PRI depuis 2009³. Elle a obtenu la note la plus élevée : A+ avec 30 étoiles sur 30 possible⁴.

Le GRESB – Le benchmark de l'immobilier

Swiss Life Asset Managers France est Membre du GRESB depuis 2018.

L'ASPIM – Label ISR de la gestion d'actifs immobiliers

Swiss Life Asset Managers France a participé à l'élaboration d'un label ISR adapté aux fonds immobiliers, dans le cadre d'un groupe de travail porté par l'ASPIM (Association française des sociétés de placement immobiliers). Auparavant, l'ASPIM s'est attelée à élaborer une Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR en immobilier.

L'OID – Promouvoir le développement durable dans l'immobilier

L'OID (Observatoire de l'immobilier durable) recueille les informations ESG des biens immobiliers de ses membres afin de créer une base de données permettant de comparer la performance ESG des biens immobiliers. Par son adhésion, Swiss Life Asset Managers France peut évaluer la performance des immeubles et les comparer à un benchmark. Par ailleurs, la société participe depuis son lancement au groupe de travail dont le but est la création d'un outil open source de cartographie des risques climatiques physiques sur un patrimoine immobilier.

Groupe de travail ISR de l'AFG

Swiss Life Asset Managers France a participé activement au groupe de travail « Immobilier et Code de transparence ISR » de l'AFG (Association française de gestion financière) pour concevoir la version française du Code de transparence européen.

Plan Bâtiment durable – Afin de favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale dans l'immobilier, Swiss Life Asset Managers France est également signataire de la Charte tertiaire du Plan Bâtiment durable qui vise à réduire les consommations d'énergies dans le bâtiment. A ce titre, elle a participé activement aux étapes de concertation avant publication du « Décret Tertiaire » et de ses arrêtés.

Forum pour l'Investissement Responsable - Créé en 2001, le FIR est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Il regroupe des investisseurs, des gestionnaires de fonds, des spécialistes de l'analyse sociale et environnementale,

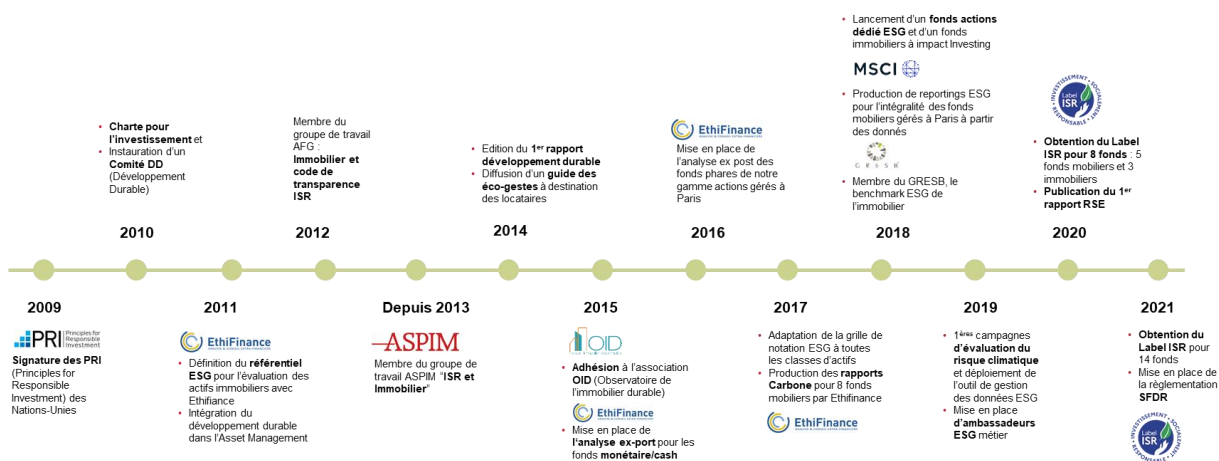
³ Dès 2009 pour les activités immobilières de Swiss Life Asset Managers France et depuis 2018 au niveau de Swiss Life Asset Managers

⁴ Source PRI, Assessment report 2020, Module « Stratégie et Gouvernance »

des consultants ainsi que des syndicats, des ONG, des universitaires, des personnalités qualifiées. Swiss Life Asset Managers a rejoint le FIR en 2021.

Label ISR

Swiss Life Asset Managers France poursuit la labellisation ISR de ses fonds valeurs mobilières et immobiliers. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsable (ISR) pour les épargnants en France et en Europe, et offre une garantie de transparence et de qualité pour ces placements. Attribué pour trois ans par des organismes tiers, ce label témoigne de l'engagement et du travail mené depuis plusieurs années par les équipes de Swiss Life Asset Managers France en faveur de l'ISR. 14 fonds sont labellisés ISR pour un encours de 11,1 Mds€ au 30/12/2021 : 8 fonds valeurs mobilières et 6 fonds immobiliers.



2. Moyens internes pour contribuer à la transition

2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

2.1.1. Moyens humains

Swiss Life Asset Managers France compte 2 personnes dédiées à l'ESG à temps plein : l'une pour la gestion des actifs valeurs mobilières et l'autre pour la gestion des actifs immobiliers. Des recrutements sont en cours pour l'année 2022.

Chaque collaborateur de Swiss Life Asset Managers France est impliqué dans la démarche de développement durable depuis plusieurs années et consacre de son temps à cette thématique. Dans les équipes immobilières par exemple, les gérants sont impliqués à 30% de leur temps, les asset et property managers à 40% et la direction technique à 50%. Parmi les équipes de gestion, les fonctions d'analystes et les services risques et reporting ont toutes suivi une formation spécifique sur l'ISR et les critères ESG en 2021 pour la bonne intégration et le suivi des nouveaux processus et outils. Au niveau de la gestion de portefeuilles, chaque gérant de portefeuille a la responsabilité de la mise en oeuvre des facteurs ESG.

D'autre part, Swiss Life Asset Managers France a recours à des prestataires externes sur des sujets précis, notamment Ethifinance, Deepki, GreenSoluce, Sintéo, MSCI et ISS afin d'être accompagnée dans cette démarche d'investissement responsable.

Enfin, Swiss Life Asset Managers France peut s'appuyer sur l'équipe ESG de Swiss Life Asset Managers. Celle-ci apporte un soutien aux équipes locales, suit et analyse au niveau global les aspects ESG aussi bien sur les valeurs mobilières que sur les valeurs immobilières. Le département ESG, composé en fin d'année 2021 de 13 personnes, est chargé de définir l'approche ESG de toutes les classes d'actifs et de tous les pays dans lesquels la Division Asset Management opère. Au sein de ce département, les responsables des investissements responsables (par classes d'actifs), accompagnés du manager ESG, sont chargés de :

- coordonner l'intégration des questions ESG dans leurs processus d'investissement,
- harmoniser les méthodes de travail ESG dans l'ensemble des activités et pays
- étendre les activités liées à l'ESG à l'ensemble de l'offre et à l'international.

La division Asset Managers du groupe a également initié un programme « Ambassadeur ESG » depuis 2019 comprenant près de 70 collaborateurs dont 11 collaborateurs de Swiss Life Asset Managers France.

Indicateurs	Données au 31/12/ 2021
Nombre de salariés équivalents temps plein contribuant à la prise en compte des critères ESG au sein de Swiss Life Asset Managers France	2
Part des équivalents temps plein correspondants sur l'effectif total au sein de Swiss Life Asset Managers France	0,82%
Nombre de collaborateurs Swiss Life Asset Managers France faisant partie du réseau d'Ambassadeurs ESG	11

2.1.2. Moyens techniques et financiers

Afin d'obtenir des données pertinentes pour la prise de décision et le reporting, Swiss Life Asset Managers France a engagé des moyens importants que ce soit en termes de ressources humaines, de développement d'outils ou d'utilisation de prestataires spécialisés :

Pour l'analyse des actifs immobiliers gérés, Swiss Life Asset Managers France utilise l'outil *Deepki Ready* pour la collecte, l'analyse et le suivi des données des consommations de fluides (eau et énergie) et des émissions carbone (scope 1 et 2) des actifs. Il a pour objectif de permettre d'identifier des leviers de réduction de son empreinte environnementale, de réduire les consommations du parc d'actifs et de répondre aux contraintes réglementaires et incitatives.

Swiss Life Asset Managers France a également développé avec Ethifinance une plateforme, hébergée par leur outil *OneTrack*, qui permet de regrouper en un seul point toutes les données ESG des actifs et de consolider de manière maîtrisée et efficace des données et scores ESG. Elle permet de les tracer, minimiser les risques d'erreur et offre la possibilité de visualiser les progrès réalisés ; à différentes échelles (actifs, fonds) ; en matière de démarche ESG.

Swiss Life Asset Managers France travaille également avec le bureau d'études Sinto pour la mission d'analyse de l'exposition au risque climat des actifs sous gestion. Une méthodologie a été définie conjointement pour identifier les actifs les plus exposés aux aléas suivants : tempête de vent, pluie abondante, submersion marine, vague de chaleur, sécheresse, augmentation de la température moyenne. Les aléas ci-dessus sont classés en deux types de risque : le risque physique pouvant entraîner des dégradations du bâtiment mais également un risque pour les occupants, et un second risque d'inadaptation à terme du bâtiment aux conditions créées par le réchauffement climatique. Cette analyse macro basée sur les données de localisation géographique est complétée par une analyse sur site via un questionnaire dédié, puis le cas échéant par un plan d'action visant à réduire autant que faire se peut la vulnérabilité des immeubles aux deux catégories de risques.

De plus, la division a développé un outil avec Deloitte, *Decarbonation Pathway*, pour modéliser la trajectoire carbone des fonds immobiliers sous gestion selon un scénario de hausse de la température d'1.5 degré basé sur le standard du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM).

Enfin, en 2021, Swiss Life Asset Managers France a lancé une mission visant à couvrir le sujet d'identification et de préservation de la biodiversité. Swiss Life Asset Managers France est accompagnée par le bureau d'étude *GreenSoluce*, qui se charge d'effectuer une analyse de son patrimoine pour ensuite identifier les plans d'action à mettre en place au niveau des immeubles.

S'agissant de l'activité d'investissement en actifs mobiliers, Swiss Life Asset Managers France recourt principalement à l'agence de notation MSCI ESG Research. Swiss Life Asset Managers France utilise leurs travaux pour soutenir son évaluation des émetteurs. L'accès à ces données permet de disposer d'informations ESG sur plusieurs milliers d'émetteurs privés ou publics à travers le monde, de surveiller les controverses et d'identifier les risques des entreprises ou des Etats dans son univers d'investissement. En particulier, Swiss Life Asset Managers France a notamment recours aux données suivantes :

- La note ESG : Les émetteurs sont évalués sur trois thématiques ESG à partir de critères qualitatifs et quantitatifs. L'évaluation des émetteurs prend en compte une pondération sectorielle et intègre des critères sectoriels spécifiques. La notation de chaque critère est effectuée sur une échelle de 0 à 10.
- Le « controversy flag » : Les controverses sont analysées sur 10 thèmes. Un niveau de controverse est attribué à chaque entreprise, correspondant au niveau de controverse le plus élevé sur les 10 thèmes. Les niveaux de controverses sont attribués sur la base de plusieurs critères : l'impact de l'événement, le niveau de récurrence, le niveau d'« exceptionnalité », le degré de responsabilité de l'entreprise, la réponse apportée à la controverse et les risques résiduels (risques financiers, juridiques, opérationnels et de réputation).

Indicateurs	Données 2021
Part des budgets liés aux données ESG	>0,5%
Montant € des budgets liés aux données ESG	Pas de budget spécifique
Montant en € en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc.,	309K€
Pourcentage des investissements en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc., rapportés aux encours totaux gérés	>1%

Une partie du budget ESG est également porté directement par les fonds eux-mêmes et vient en complément de ce budget engagé par la SGP.

2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités ESG internes de l'entité.

2.2.1 Développement et promotion de l'ESG en interne

Swiss Life Asset Managers France considère que la dimension ESG ne doit pas être comprise comme une dimension à part de la gestion des actifs, mais bien comme une composante intégrée. Ainsi, l'ensemble des équipes est impliqué dans la démarche de développement durable de la société depuis plusieurs années.

Au sein de chaque équipe de gestion, comme dans l'ensemble de la société, le Groupe a décidé de mettre en place un réseau d'« ambassadeurs ESG ». Ainsi, les sujets pertinents ou problématiques soulevés liés à l'ESG sont transmis entre les départements des différents pays à l'équipe ESG de la division de manière bottom-up et top-down. Ces ambassadeurs ESG sont les premiers points de contact pour les membres de leur équipe.

La formation et la gestion des carrières sont un axe permettant d'intéresser les salariés dédiés à l'exécution du marché à la performance de la société. L'accent est mis sur la volonté de faire monter en compétence les personnes identifiées et de les préparer à de nouveaux enjeux en rencontrant des personnes identifiées provenant de divers départements : formation aux nouveaux enjeux réglementaires, aux enjeux liés aux thèmes ESG, accompagnement au management.

Chaque gérant de portefeuille au sein de Swiss Life Asset Managers France a la responsabilité de l'implémentation des directives concernant l'investissement responsable. Tous les gérants ont suivi au préalable une formation spécifique sur les investissements responsables et les critères ESG, complétée par une présentation des nouveaux processus et outils mis à disposition. Ces formations ont notamment pour objectif de présenter la méthodologie de la recherche ESG et les procédures à suivre pour sa bonne intégration aux analyses de préinvestissement.

Enfin, les formations liées à l'ESG prennent une place encore plus importante chaque année et concernent l'ensemble des collaborateurs de Swiss Life Asset Managers France. Un parcours de formations ESG dédié à l'immobilier a également été mis en place en fin d'année 2021 avec le partenaire *GreenSolute*. Il se compose de 15 modules destinés à renforcer les compétences de près de 70 collaborateurs ainsi que de 30 modules pour les Ambassadeurs ESG. Cette formation représentera 6 à 10 jours par salarié. Plusieurs autres formations sont dispensées notamment via *GreenSolute* ou encore par l'agence de notation MSCI ou le cabinet de conseil Arendt.

Indicateurs	Données 2021
Nombre de formations dispensées aux collaborateurs de Swiss Life Asset Managers France dédiées à l'ESG	6

2.2.2 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Swiss Life Asset Managers France applique les politiques d'exclusion suivantes pour ses investissements en valeurs mobilières :

- Liste d'exclusion « armes controversées » : Swiss Life Asset Managers France s'engage à ne pas financer et à ne pas investir dans des titres d'entreprises impliquées dans le développement, la fabrication ou l'acquisition d'armes controversées (mines terrestres antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, et biologiques et nucléaires) Pour établir cette liste d'exclusion, Swiss Life Asset Managers utilise les sources d'information suivantes : base de données de MSCI ESG Research, PAX et SVVK-ASIR.
- Liste d'exclusion « charbon thermique » : Swiss Life Asset Managers France a adopté une stratégie d'exclusion du charbon thermique afin de soutenir la transition vers une économie décarbonée plus durable. Les activités liées au secteur du charbon thermique qui sont exclues sont les suivantes : l'extraction du charbon thermique (y compris le lignite, le charbon bitumineux, l'antracite et le charbon à vapeur) et sa vente à des parties externes. Aucun investissement dans des titres de sociétés qui génèrent plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'une de ces activités n'est autorisé. La base de la détermination des émetteurs exclus est une liste mensuelle fournie par le fournisseur d'indices MSCI ESG.
- Controverses : Les entreprises soupçonnées de violation des principes du Pacte Mondial sont exclues.

2.2.3 Développement et promotion de l'offre de produits durables

Le changement climatique et la crise sanitaire ont modifié les conditions du bien vivre ensemble. Ce constat amène les investisseurs, particuliers et institutionnels, à porter une attention accrue à l'impact – social, environnemental et sociétal – de leur investissement, au-delà de son rendement. Pour anticiper l'accélération de ces évolutions et proposer une offre responsable sur mesure à ses clients, Swiss Life Asset Managers France a développé une gamme élargie et ciblée de produits ESG.

Tous les fonds sont créés par conviction de gestion. La société a ainsi lancé plusieurs fonds permettant de répondre à de véritables problématiques environnementales, sociales et/ou sociétales telles que le changement climatique, la santé ou le grand âge.

Ces convictions reposent sur une analyse menée par les équipes de recherche de Swiss Life Asset Managers France qui s'inscrit dans un processus d'innovation pour déterminer les tendances futures en termes de performances financières des actifs, de facteurs de disruptions et de nouveaux besoins sociaux et sociétaux.

La feuille de route pour l'immobilier en 2024 a été dessinée de manière concertée et son objectif est de réduire leurs nombres, de simplifier et de fixer des objectifs quantitatifs et mesurables.

- S'agissant de gouvernance, l'approche de Swiss Life Asset Managers France est d'augmenter la transparence et la reconnaissance externe et d'interagir davantage avec les occupants, notamment en systématisant le bail vert dans le cadre de nouveaux contrats
- S'agissant d'environnement, Swiss Life Asset Managers France entend poursuivre le travail de décarbonation commencé sur le patrimoine PAM (Proprietary Insurance Asset Management - activité pour le compte propre de Swiss Life). Swiss Life Asset Managers France proposera dès 2022 cet outil à ses clients pour compte de tiers (Third-Party Asset Management – TPAM). Il s'agira également d'inclure progressivement ces considérations nouvelles au cœur de ses process, comme les process de revue des risques ou les process d'acquisition, de rénovation. C'est à ce niveau que les exigences du décret tertiaire seront intégrées pour les actifs français concernés.

Fonds à Impact

En 2019, Swiss Life Asset Managers France a lancé son premier fonds immobilier à impact, en partenariat avec Cedrus & Partners. Ce fonds a pour objectif de créer de nouvelles possibilités d'hébergement pour les personnes en situation de mal-logement ou sans domicile. Il met en place une stratégie innovante avec une poche sociale constituée d'environ 20% des souscriptions, investie sur des actifs résidentiels mis à disposition de ses partenaires associatifs, le Samu social de Paris et Habitat et Humanisme, et une poche de rendement d'environ 80% des souscriptions investie sur des résidences gérées (résidences seniors avec services ou résidences étudiantes). Au moins 90% des actifs de la poche de rendement sont notés grâce à un référentiel ESG complété en phase d'acquisition puis suivi en phase de gestion, permettant d'identifier le potentiel d'amélioration des immeubles du point de vue ESG. Enfin, un reporting annuel sur l'impact social du fonds est réalisé grâce à un partenariat mis en place avec Kimso, un cabinet pionnier de l'évaluation de l'impact social. Une étude quantitative et qualitative est menée auprès des personnes relogées via les associations, et un questionnaire est transmis aux deux associations partenaires.

En 2021, la division Swiss Life Asset Managers a lancé 3 fonds actions thématiques à impact dont 2 sont gérés par délégation par les équipes de Swiss Life Asset Managers France. Ils sont en lien direct avec les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Les entreprises des fonds sont sélectionnées principalement en fonction de la part des revenus qu'elles génèrent dans des activités économiques qui sont alignées avec certains ODD. Le premier fonds concerne le climat et répond à la demande croissante des investisseurs de contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Le deuxième fonds a trait à la biodiversité, en sélectionnant des entreprises spécialisées dans la lutte contre la dégradation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions de l'eau, des sols, de l'air.... Le dernier fonds concerne la construction durable. Il s'inscrit dans la continuité de l'activité immobilière et permet de promouvoir la construction durable, non pas seulement en actifs réels, mais au travers d'actions sélectionnées et porteuses des bâtiments contribuant le plus efficacement à la transition écologique (ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure »). Ces trois fonds génèrent un impact indirect, à travers le choix d'investir dans des entreprises jouant un rôle positif, sélectionnées selon un processus solide.

3. Gouvernance de l'ESG au sein de Swiss Life Asset Managers France

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La démarche en matière d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France vise à ancrer les questions de développement durable dans tous les processus clés des différents domaines d'activité et fonctions.

Au sein de Swiss Life Asset Managers France, un comité de développement durable dédié à l'immobilier se tient une fois tous les deux mois. Ce comité est présidé par le Responsable de la Direction Technique. Cet organe est en charge de la mise en place et du suivi des projets ESG engagés pour les activités immobilières de la société. Outre un membre du Directoire, il réunit des représentants des départements suivants :

- Asset Management,
- Property Management,
- Juridique
- Fund management
- Risk management
- Commercial & Marketing
- Et l'équipe dédiée à l'ESG, y compris la responsable ESG du groupe Swiss Life Asset Managers

En outre, une formation accélérée a été dispensée aux différentes équipes de Swiss Life Asset Managers France, afin de partager les informations ESG relatives notamment à la réglementation ESG entre l'équipe ESG dédiée et les équipes en charge de la gestion des actifs immobiliers.

Le Comité de Gestion des Risques comprend lui aussi une section ESG intégrant des rapports périodiques ou ad hoc sur les problématiques ESG. Les profils de risques actualisés des fonds et les revues de portefeuilles intègrent des éléments de suivi du risque ESG.

Enfin, la société s'appuie sur l'expertise européenne de Swiss Life Asset Managers sur ce sujet, notamment pour les valeurs mobilières. En effet, un « ESG Board » a été créé par la division pour rationaliser la mise en œuvre de la démarche dans toutes ses entités et permettre des synergies en leur sein. Il réunit des spécialistes ESG de tous les domaines d'activité, des gérants dédiés aux questions ESG, des représentants des fonctions support concernées par ces sujets ainsi que des experts.

Présidé par la responsable de l'ESG de la division Swiss Life Asset Managers, ce comité élabore et révisé les standards ESG proposés en matière d'investissement responsable. Il s'assure de leur bonne compréhension et participe à leur déploiement. Il encourage les équipes en charge des différentes classes d'actifs à échanger des informations sur les questions de développement durable. Il joue un rôle de conseil auprès du comité de direction de Swiss Life Asset Managers et d'autres comités de gestion de ses activités principales.

Le Comité ESG propose également des indicateurs et seuils ESG à intervalles réguliers. Il fixe des objectifs ESG à intégrer aux objectifs annuels individuels des membres du Comité ESG et du comité de direction, pour être ensuite déclinés à l'ensemble des collaborateurs.

Les membres de l'ESG Board président les comités ESG propres à chaque domaine d'activité (Valeurs Mobilières/Immobilier), qui se réunissent chaque mois pour aborder des questions de développement durable spécifiques. Lors des réunions, ces experts proposent l'intégration ESG dans le processus d'investissement ou la gestion des risques. L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement demande une gouvernance ESG adaptée.

3.2 Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

Swiss Life Asset Managers France est dotée d'une politique de rémunération des dirigeants et des collaborateurs, respectueuse des règles du droit du travail et des dispositions de l'AFG. La politique de rémunération variable a fait l'objet d'une révision en 2021.

La politique de rémunération de Swiss Life Asset Managers France, revue et validée par le Comité de Rémunération de Swiss Life Asset Managers, définit les principes de rémunération pour les collaborateurs de la société. Elle tient compte de la stratégie de Swiss Life Asset Managers France, de ses objectifs financiers et extra-financiers, de sa tolérance au risque (notamment aux risques de durabilité) et des intérêts à long terme des clients, des actionnaires et des salariés de Swiss Life Asset Managers France. Le Comité de Rémunération se réunit deux fois par an pour examiner la mise en œuvre de cette politique et son éventuelle adaptation. Il veille à ce qu'elle soit appliquée de manière cohérente au sein de Swiss Life Asset Managers France et conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

Un objectif ESG est fixé à l'ensemble des collaborateurs dans leur évaluation annuelle.

Le souhait de Swiss Life Asset Managers France étant de s'inscrire dans une démarche de long terme dans le respect des thèmes extra-financiers ESG, l'ESG représente a minima 10% des objectifs individuels de rémunération variable des collaborateurs de Swiss Life Asset Managers France.

Pour plus d'informations sur la politique de rémunération de Swiss Life Asset Managers France, cliquer ici :

<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Les enjeux ESG sont intégrés au processus de décision de l'entreprise. Depuis l'origine, le choix a été fait d'intégrer cette thématique au conseil de surveillance et plus spécifiquement au sein du comité d'audit et des risques.

L'ESG est intégré à de multiples niveaux de manière à garantir une surveillance adéquate des enjeux et des processus ESG

Les gérants de portefeuille sont en première ligne pour la mise en œuvre de notre cadre ESG. Ils ont accès à une variété d'outils et de rapports leur permettant de contrôler les informations et paramètres pertinents tant pour les placements que pour les portefeuilles dont ils sont responsables.

Les placements existants et potentiels peuvent être remis en cause par les équipes en charge des classes d'actifs lors de leurs réunions d'investissement. Les sociétés ou placements qui ne semblent pas conformes au cadre ESG ou du moins qui posent problème sont passés au crible, et si la conclusion est négative, ils sont retirés de l'univers d'investissement.

Les équipes chargées des risques et de la compliance contrôlent en toute indépendance le respect des listes d'exclusions et de toutes les autres règles, et enregistrent l'évolution de l'exposition aux facteurs ESG dans le temps. Les résultats sont passés en revue par le comité des risques qui, le cas échéant, prend les mesures appropriées.

Les spécialistes ESG de Swiss Life Asset Managers soutiennent les efforts de TPAM en matière d'ESG, à travers la collecte de contenus et de données, par l'observation des évolutions réglementaires et sectorielles, etc.

Source: Swiss Life Asset Managers

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

4.1 Présentation de la politique d'engagement actionnarial et de vote aux assemblées générales

Swiss Life Asset Managers France considère l'engagement comme une partie intégrante de son approche de l'investissement responsable.

La politique de Swiss Life Asset Managers France en matière de vote et d'engagement actionnarial (Informations réglementaires – Swiss Life Asset Managers ([swisslife-am.com](https://www.swisslife-am.com))) décrit les principes suivants :

- Le suivi de la performance extra-financière : Swiss Life Asset Managers France suit les performances financières et extra-financières des sociétés détenues par ses fonds et mandats ;
- L'organisation de l'exercice du droit de vote : Swiss Life Asset Managers France estime que l'exercice des droits de vote est une expression importante de sa responsabilité actionnariale. L'équipe dédiée à l'ESG étudie chaque résolution de vote qui présente un enjeu environnemental ou social, et formule des recommandations. Swiss Life Asset Managers France est consultée sur ces recommandations, et peut demander des éléments complémentaires d'analyse ;
- Les principes de la politique de vote : la société privilégie les résolutions qui, tout en étant conformes à l'intérêt des porteurs, favorisent la promotion de meilleures pratiques environnementales et sociales par les entreprises dans lesquelles les fonds et les mandats sont investis. Cinq thèmes ont été identifiés et ont permis de fixer un ensemble de principes de vote pour chacun d'eux : thèmes opérationnels ; conseil d'administration ; structure capitalistique ; rémunération ; autres thèmes ;
- Le dialogue mené avec les entreprises présentes dans les fonds et dans les mandats : le dialogue avec les émetteurs vise à réduire efficacement les risques, et contribue à renforcer la performance générale en matière de durabilité. Il est mené en priorité avec les entreprises pour lesquelles il existe des signaux ESG négatifs de la part de l'agence de notation MSCI ESG Research, et qui représentent un poids important dans les portefeuilles ; la gestion des conflits d'intérêts.

4.2 Bilan de la stratégie d'engagement mis en œuvre

L'engagement et la gérance active font partie intégrante de la stratégie d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France, et sont formalisés à travers une politique dédiée (engagement et vote). La société s'implique activement dans le dialogue avec les entreprises. Elle a défini ses priorités à partir des critères suivants :

Faible note ESG

- Controverses liées aux principes du Pacte Mondial
- Exposition significative à des risques spécifiques (intensité carbone élevée, émissions carbone élevées en absolu)
- Faible niveau de transparence ESG
- Montant des actifs investis dans l'entreprise par Swiss Life Asset Managers
- Capacité à influencer l'entreprise.

Le dialogue peut être mené directement par Swiss Life Asset Managers France, avec l'aide d'un prestataire spécialisé ou à travers une initiative collective.

Indicateurs	Données 2021
Nombre d'actions d'engagement menées sur les sujets ESG par le compte de Swiss Life Asset Managers France par Ethifinance	6

Exemples de sujets ESG sur lesquels Swiss Life Asset Managers France dialogue avec les entreprises :

- Sur les enjeux environnementaux : Swiss Life Asset Managers France a dialogué en 2021 avec BHP, une des plus grandes compagnies minières au monde. Elle commercialise notamment du cuivre, de l'uranium et des métaux précieux. Leurs principaux sites de production sont situés en Australie et en Amérique. Tout en étant notée A selon l'agence spécialisée MSCI, l'entreprise a été mise en cause pour des controverses sévères en lien avec l'environnement et les communautés locales. Pour comprendre le plan d'actions de BHP face à ces problèmes, la société a engagé un dialogue direct. L'échange avec les représentants de BHP l'a aidée à analyser les obstacles auxquels ils font face et évaluer leurs efforts pour mettre fin aux controverses.
- Sur les enjeux sociaux : Avec l'aide de son partenaire Ethifinance, Swiss Life Asset Managers France a dialogué en 2021 avec Ipsen, un laboratoire pharmaceutique français, à propos de la féminisation des postes de direction. Les échanges ont porté principalement sur les moyens mis en œuvre par le groupe dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de féminisation des instances dirigeantes (35% du Comité exécutif et 50% de la Global Leadership Team d'ici 2025). Le plan d'action détaillé intègre des éléments ayant trait à la totalité du parcours professionnel des salariés : recrutement, formation, promotion interne, mentorat, etc. Ces actions s'appuient sur des indicateurs chiffrés en matière d'égalité femmes-hommes, permettant également de suivre la progression du groupe.
- Sur les enjeux de gouvernance : Swiss Life Asset Managers a lancé en 2021 un questionnaire d'engagement sur les controverses, envoyé à six entreprises mises en cause pour de potentielles violations des principes du Pacte Mondial. Ce questionnaire incluait une partie liée à la gouvernance mise en place pour gérer la controverse.

Ces actions ont aidé Swiss Life Asset Managers France à identifier les bonnes pratiques en matière d'engagement, afin de renforcer et d'accélérer sa stratégie d'engagement en 2022.

La société est également convaincue qu'en complément de la pression d'autres parties prenantes, ces actions ont contribué à la mise en œuvre de plans d'actions et de mesures correctives de la part des entreprises visées.

4.3 Bilan de la politique de vote

Les pratiques de Swiss Life Asset Managers France s'inscrivent dans le cadre de l'ensemble de la division de gestion d'actifs.

Swiss Life Asset Managers exerce ainsi ses droits de vote pour toutes les assemblées générales dans lesquelles sont présentées des résolutions relatives aux enjeux environnementaux et sociaux, quelle que soit l'origine géographique de l'entreprise. S'agissant des autres assemblées générales, Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2 % de l'actif du fonds à la date où le vote doit être exprimé ;
- Le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5 % du capital flottant de cet émetteur (capital flottant : ensemble des actions susceptibles d'être échangées en bourse)..application de cette politique, en 2021, Swiss Life Asset Managers a voté à 282 assemblées générales, ce qui représente environ 20% des assemblées générales auxquelles Swiss Life Asset Managers France aurait pu participer, et plus de 95 % des assemblées générales correspondant aux critères définis ci-dessus.

Pour 8 % des résolutions, Swiss Life Asset Managers a voté contre les recommandations du management des entreprises concernées. Ces votes « négatifs » concernaient les sujets liés :

- aux élections d'administrateurs pour 34 % ;
- à la rémunération pour 22 % ;

- aux enjeux environnementaux, sociaux ou éthiques pour 22 % ;
- à la marche courante pour 15 % ;
- aux autorisations financières pour 3 %.

Swiss Life Asset Managers France a appelé à une plus grande transparence de la part des entreprises en faveur de l'atténuation du changement climatique. À titre d'exemple, la société a appuyé des propositions demandant à de grandes compagnies pétrolières et à des banques d'aligner leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'Accord de Paris sur le climat, de faire auditer leur rapport sur le changement climatique, de rendre compte des impacts financiers potentiels du scénario de neutralité carbone à horizon 2050 ou de lier la rémunération des dirigeants à leurs objectifs d'émissions de GES. Swiss Life Asset Managers France a également soutenu des propositions exigeant des divulgations supplémentaires sur le changement climatique par l'application de cadres largement acceptés tels que la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosure) et pour soumettre leurs objectifs d'émissions de GES auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

En outre, la société a soutenu les propositions appelant à une transparence accrue sur les sujets où les entreprises concernées étaient confrontées à des controverses. Par exemple, Swiss Life Asset Managers France a soutenu des propositions demandant des évaluations d'impact sur les droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de rendre compte et de mener des audits par des tiers sur la discrimination et la diversité de la main-d'œuvre ou de rendre compte de l'écart de rémunération entre les sexes. La transparence demandée est utile pour évaluer les risques potentiels pour la réputation associés aux controverses auxquelles l'entreprise est confrontée. Elle semble également nécessaire au regard des obligations en matière de diligence raisonnable de l'entreprise vis-à-vis des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, et aussi des attentes de la société civile quant à la contribution des entreprises aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD »).

5. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Swiss Life Asset Managers France soutient les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et s'efforce de réduire ses émissions carbone. La société s'engage à réduire l'impact de son activité pour contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1.5 degré. Toutefois cela ne s'applique pas à l'ensemble de ses portefeuilles à l'heure actuelle.

Néanmoins, Swiss Life Asset Managers France a résolument choisi de renforcer ses démarches en faveur de la transition énergétique, comme évoqué ci-dessous :

- Exclusion du charbon
- Intégration des enjeux climatiques dans les analyses
- Fixation d'un objectif de réduction de l'intensité carbone
- Objectif d'investissement en green bonds.

Engagements «depuis 2015 à aujourd'hui»	Catégorie de l'engagement	Engagement de résultat	Engagement de moyens	Objectifs quantifiés	Date de l'engagement	Échéance	Etat d'avancement de l'engagement	Cet engagement sera-t-il reporté à l'Observatoire de la finance durable ?
Réduction des émissions directes de gaz à effet de serre : objectif de neutralité carbone via une réduction de 35% des émissions de CO2/salarié d'ici 2024 (vs. 2019), et via compensation du solde par l'achat de crédits carbone dès 2022.	Politique interne et empreinte carbone de l'entité	OUI	OUI	OUI	2021	2022	[75 à 100%]	OUI
Réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier : objectif d'une baisse de 20% pour les immeubles détenus pour le compte de l'assureur, entre 2019 et 2030, et de neutralité carbone à horizon 2050	Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles ou des émissions de GES	OUI	OUI	OUI	2021	2030 et 2050	[0 à 25%]	OUI
Investissement de 2 milliards de francs suisses en green bonds à horizon 2023	Politiques en faveur des financements et des investissements verts	OUI	OUI	OUI	2021	2023	[50 à 75%]	OUI
Exclusion des émetteurs réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou du négoce de charbon thermique	Politiques de désinvestissement et d'exclusion	OUI	OUI	OUI	2020	immédiat	[75 à 100%]	OUI

5.1 Pour les valeurs mobilières

Pour contribuer à la réalisation de cette ambition, Swiss Life Asset Managers France a mis en place 5 piliers nécessaires pour construire une approche d'investisseur responsable à la fois crédible, robuste et innovante :

- La donnée ESG : avec pour objectif d'enrichir son choix de prestataires pour pouvoir sourcer de la donnée pertinente et innovante
- L'analyse extra financière : construire une approche différenciante en intégrant les nouveaux défis de la double matérialité (« Principal Adverse Impacts »)
- Une offre de produits durables : asseoir sa crédibilité auprès de ses clients, en garantissant une offre standard ESG robuste à l'épreuve des différentes réglementations, et en développant une offre d'impact Quantamentale⁵ innovante
- L'engagement : mettre en place une politique de vote et d'engagement cohérente avec son ambition et accélérer le dialogue avec les entreprises
- Le reporting : transparence et simplicité pour démontrer le respect de ses objectifs et traduire en indicateurs intuitifs les enjeux de durabilité (reporting CO2 et impact)

⁵ Quantamental est un mot relativement nouveau dans le jargon de la gestion d'actifs. Son émergence témoigne d'une nouvelle tendance dans cette industrie. C'est le fruit d'une combinaison des approches quantitative et fondamentale (dite aussi judgementale) dans le domaine de la gestion d'actifs.

Un élément clé de l'approche de Swiss Life Asset Managers France consiste à œuvrer pour un avenir plus durable sur le plan environnemental. La société est convaincue que le changement climatique est l'un des principaux défis de ce siècle. Elle estime que les risques et les opportunités associés à cet enjeu influenceront les portefeuilles et la gestion à long terme. Swiss Life Asset Managers France prend des mesures pour minimiser les impacts du changement climatique et contribuer à la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone.

Cette conviction se traduit par des démarches complémentaires :

- Exclusion du charbon thermique pour les fonds investis en valeurs mobilières
- L'intégration des risques et des opportunités liés au climat, dans l'analyse des émetteurs et dans la gestion des portefeuilles : Le processus de gestion de l'ensemble de ses portefeuilles intègre la prise en compte de la notation ESG du modèle de MSCI. Ainsi, pour chacun de ses portefeuilles, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques (et des opportunités qui en découlent) provient pour une grande partie de la notation MSCI du pilier « E » et des différentes métriques qui lui sont associées.
- Le suivi de l'intensité carbone pour une partie des portefeuilles : Les fonds ayant obtenu le Label ISR ont l'obligation d'avoir une intensité carbone inférieure à celle de leur univers de référence, sur les scopes 1 et 2. Cette métrique doit être remplacée en 2022, pour couvrir l'ensemble des 3 scopes d'émissions de gaz à effet de serre.

5.2 Pour la gestion immobilière

Un plan ambitieux de transformation du portefeuille immobilier d'un premier fonds a été lancé fin 2021 en vue de l'alignement de sa stratégie sur l'Accord de Paris. Cette approche sera progressivement étendue du portefeuille immobilier dont l'asset management est assuré en interne. Le travail a été lancé sur un premier portefeuille afin d'évaluer sa trajectoire carbone et définir un objectif cohérent et adapté. Ainsi, l'objectif visé pour ce premier fonds cible est une réduction de 20 % par rapport à 2019 de l'intensité des émissions de CO₂ d'ici à 2030.

Pour ce faire, un outil de modélisation de la trajectoire carbone des fonds immobiliers sous gestion, *Decarbonation Pathway*, a été développé : l'évaluation de la stratégie de réduction des émissions de GES des immeubles s'effectue en utilisant la méthodologie CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor). Cette méthodologie de place européenne permet aux acteurs immobiliers d'évaluer l'alignement de leur stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris grâce à un standard commun.

Faisant sienne l'approche du CRREM, cet outil consiste à évaluer la performance et les perspectives des actifs immobiliers en prenant en compte plusieurs paramètres et moyens d'action tels que :

- le niveau actuel de consommations d'énergie par immeuble mesuré en kWh/m²/an en kgCO₂e/m² ;
- l'estimation des impacts des travaux prévus pour la période 2020-2030
- le passage à une énergie moins carbonée (passage du gaz à l'électricité, décarbonation projetée du mix énergétique des différents pays)
- l'impact de la rotation du patrimoine immobilier
- la sensibilisation des locataires pour de réduire les consommations d'énergie.

L'unité de mesure de la performance carbone utilisée est l'intensité d'usage, c'est-à-dire le niveau de consommation annuelle divisé par la surface de l'immeuble. Swiss Life Asset Managers France agrège les données des actifs pour obtenir une performance moyenne pondérée par les surfaces. L'outil de modélisation permet de définir l'impact carbone actuel d'un fonds et l'objectif de réduction à atteindre à 2030 et à 2050. Il permet aux équipes immobilières de mieux appréhender les impacts carbone associés à chaque immeuble et mettre en place un plan d'amélioration sur mesure afin de suivre la trajectoire carbone cible.

La performance calculée des actifs repose sur les données énergétiques réelles ou, si elles ne sont pas disponibles, sur les estimations fournies par le CRREM. En cas d'absence de données Swiss Life Asset Managers France utilise la valeur du benchmark auquel appartient l'immeuble. Les scénarios CRREM font la distinction entre les bâtiments résidentiels, les bureaux, les commerces, la logistique/la fabrication et les hôtels. À partir de la trajectoire des émissions mondiales, le modèle CRREM extrait la part de carbone que l'UE pourrait émettre avant 2050, établissant ainsi des objectifs de réduction annuels. À partir des données du scénario de référence de l'UE, la trajectoire de décarbonation est décomposée en secteurs économiques, notamment l'immobilier. Ce processus tient compte de la croissance attendue du secteur. Le modèle répartit ensuite les responsabilités et les

efforts requis dans chaque pays de l'UE (cela ne tient pas compte de la législation nationale). Le scénario CRREM 1,5°C fournit des valeurs d'intensité (i.e., CO₂/m²), par opposition aux valeurs absolues permettant une meilleure comparaison entre les pays européens.

Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau, a été réalisée par un prestataire spécialisé.

Le calcul des émissions carbone d'un parc immobilier repose sur les consommations d'énergie de l'immeuble. Swiss Life Asset Managers France considère l'énergie utilisée pour chauffer et refroidir l'immeuble mais également l'énergie consommée par les utilisateurs pour le fonctionnement des appareils, l'éclairage, etc. Les efforts de réduction des émissions carbone sont donc concentrés sur ces postes de consommations d'énergie.

Swiss Life Asset Managers France analyse à la fois les objectifs d'intensité de carbone et d'intensité énergétique pour le secteur immobilier afin de comprendre les mises en œuvre nécessaires en matière d'efficacité énergétique (et la mise en œuvre d'autres technologies neutres en carbone), par rapport aux réductions d'émissions dues à un réseau national décarboné. Le mix énergétique national de chaque pays d'Europe subit sa propre décarbonation, ce qui entraîne une diminution des émissions de carbone par kWh d'énergie.

- Temporelle :

L'année de référence retenue, c'est-à-dire l'année qui sert de point de départ pour calculer l'évolution de l'impact carbone, est l'année 2019. Chaque année, les données de consommation sont actualisées pour s'assurer du suivi de la trajectoire carbone avec un objectif intermédiaire en 2030.

- Sectorielle :

L'ensemble des actifs en portefeuille, quelle que soit leur typologie, sont pris en compte dans la méthodologie de définition de la trajectoire carbone. Les scénarios CRREM font la distinction entre les bâtiments résidentiels, les bureaux, les commerces, la logistique/la fabrication et les hôtels.

- Géographique :

La méthodologie utilisée tient compte de la localisation des actifs en Europe et s'adapte aux spécificités de chaque pays notamment en matière de composition du mix énergétique.

Le scénario privilégié correspond à une trajectoire dite 1,5°C. Ce scénario signifie que les efforts qui seront fournis d'ici 2050 permettront de réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine pour limiter à 1,5°C la hausse globale des températures.

Vous retrouverez plus d'informations sur la politique climat de Swiss Life Asset Managers France dans le rapport TCFD du groupe Swiss Life (disponible en anglais uniquement) : <https://reporting.swisslife.com/en/2020TCFD/report/tcf-report>

6. Stratégie d'alignement biodiversité

La perte de biodiversité est, avec le changement climatique, l'un des enjeux environnementaux les plus structurels pour ses modèles économiques même si la prise de conscience des enjeux et des risques associés est plus récente que ceux liés au changement climatique.

6.1 Pour les valeurs mobilières

Swiss Life Asset Managers France a lancé en 2021 un fonds actions thématique à impact centré sur la biodiversité et l'environnement. Seules les entreprises générant des revenus à partir de produits et services contribuant aux ODD 12, 14 et 15 sont éligibles au portefeuille. Les impacts générés par ces entreprises sont présentés dans le rapport ESG trimestriel (quantité d'eau recyclée, quantité de déchets recyclés, surface forestière gérée de manière responsable).

Pour les autres fonds, la biodiversité ne fait pas l'objet d'un suivi à part entière à l'heure actuelle, mais les enjeux liés (gestion de l'eau, gestion des ressources naturelles, gestion des déchets, maîtrise des impacts environnementaux, etc.) sont pris en compte dans la méthodologie d'analyse ESG de MSCI.

En 2022, la société continuera d'améliorer sa compréhension des enjeux liés à la biodiversité, et poursuivra les travaux exploratoires de quantifications, en vue de mettre en place une stratégie d'alignement.

6.2 Pour la gestion immobilière

Ainsi, Swiss Life Asset Managers France est en train de mettre en place une stratégie d'alignement de ses investissements immobiliers prenant en compte la biodiversité. Celle-ci précisera le périmètre de la chaîne de valeur retenu, et comprendra des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans (calcul du CBS, identification des trames bleues et des trames vertes,...). Dans cette perspective, la société a initié un travail de diagnostic visant à couvrir le sujet de la préservation de la biodiversité pour ses fonds immobiliers. L'objectif est d'identifier les plans d'action à mettre en place au niveau des immeubles telles que l'installation de supports de biodiversité comme des nichoirs, hôtels à insectes, la création d'un habitat pour la faune, ou l'organisation de campagnes de sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité.

Swiss Life Asset Managers France est accompagnée par le bureau d'étude *GreenSoluce*. L'impact de ses activités sur la biodiversité est aussi une information que Swiss Life Asset Managers France suit annuellement à travers le label ISR. Ainsi, un des indicateurs suivis pour ses fonds immobiliers labellisés ISR est le calcul du coefficient biotope et les actions pour préserver la biodiversité. A l'issue de l'étude, la société pourra également cartographier les sites sensibles à proximité des immeubles.

7. Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité

7.1 Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Les procédures de contrôle interne visant à s'assurer de la conformité du portefeuille aux exigences ESG fixées pour la gestion des fonds :

Le dispositif de contrôle interne visant à s'assurer de la conformité du portefeuille aux exigences ESG fixées pour la gestion du fonds implique plusieurs services : la Gestion, le département des Risques et la Compliance. Ces deux derniers services sont indépendants : ils sont rattachés hiérarchiquement à un membre du Directoire qui n'exerce aucune fonction opérationnelle de gestion. Le caractère indépendant de ces services garantit l'impartialité des contrôles réalisés.

Le dispositif de contrôle interne pour les fonds valeurs mobilières s'articule autour de trois niveaux :

Contrôle de 1^{er} niveau

Les contraintes de gestion ESG sont paramétrées dans l'outil de suivi des ratios de Swiss Life Asset Managers France : SimCorp Dimension. Le respect de ces contraintes est réalisé à travers des contrôles pre et post trade quotidiens. Parallèlement à ces contrôles automatiques, les gérants des fonds labellisés label ISR s'assurent du respect des contraintes ESG qui s'imposent à leur fonds.

Contrôle de 1^{er} niveau bis

Le département des Risques, en charge du suivi des ratios, réalise quotidiennement un contrôle de 1^{er} niveau bis, visant à s'assurer que les contraintes de gestion ESG sont correctement paramétrées et suivies par l'outil SCD, et par les gérants des fonds labellisés ISR. Si une anomalie est identifiée, les mesures de remédiation appropriées sont prises.

Contrôle de 2^e niveau

Le service Compliance réalise annuellement un contrôle de 2^e niveau visant, notamment, à s'assurer de la bonne réalisation des contrôles de 1^{er} niveau décrits ci-dessus. Pour cela, la Compliance procède à des tests sur des échantillons sélectionnées de manière aléatoire, et s'assure que :

- Les contraintes de gestion ESG ont été correctement paramétrées dans l'outil,
- Les contraintes de gestion ESG ont été correctement suivies par l'outil et par les gérants
- Les services impliqués dans la réalisation des contrôles de 1^{er} niveau ont rédigé et respecté la procédure relative à la réalisation de ces contrôles.

Le dispositif de contrôle interne pour les fonds immobilier autour de deux niveaux :

Contrôle de 1er niveau

La plateforme One Track permet de recueillir les informations nécessaires pour obtenir le scoring ESG de chaque immeuble. La collecte de données est effectuée à travers un questionnaire spécifique par typologie d'actif. Les gérants (Asset Managers) et Property Manager sont en charge de la complétude des grilles d'analyses ESG, qui font l'objet d'un contrôle annuel de cohérence de la part de l'analyste ESG. En effet, l'analyste ESG est en charge de vérifier que l'ensemble des immeubles dispose d'une notation ESG et d'identifier incohérences ou écarts identifiés et le suivi des modifications.

Contrôle de 2e niveau

La conformité Contrôle interne s'assure que la communication relative à l'ESG (globale et spécifique aux fonds labellisés) réalisée par la SGP soit conforme à la réalité et aux exigences réglementaires, et que la SGP se soit dotée, conformément à la réglementation, des documents suivants :

- Politique d'engagement actionnarial et rapport annuel sur l'engagement
- Politique de traitement des réclamations et question/réclamation ISR
- Politique de gestion des risques

S'agissant des fonds Labellisés ISR :

1) S'assurer que les fonds Securities labellisés ISR respectent les contraintes d'investissement ESG décrite dans les prospectus. S'assurer que, pour chaque fonds labellisé ISR, la SGP se soit dotée, conformément à la réglementation, des documents suivants :

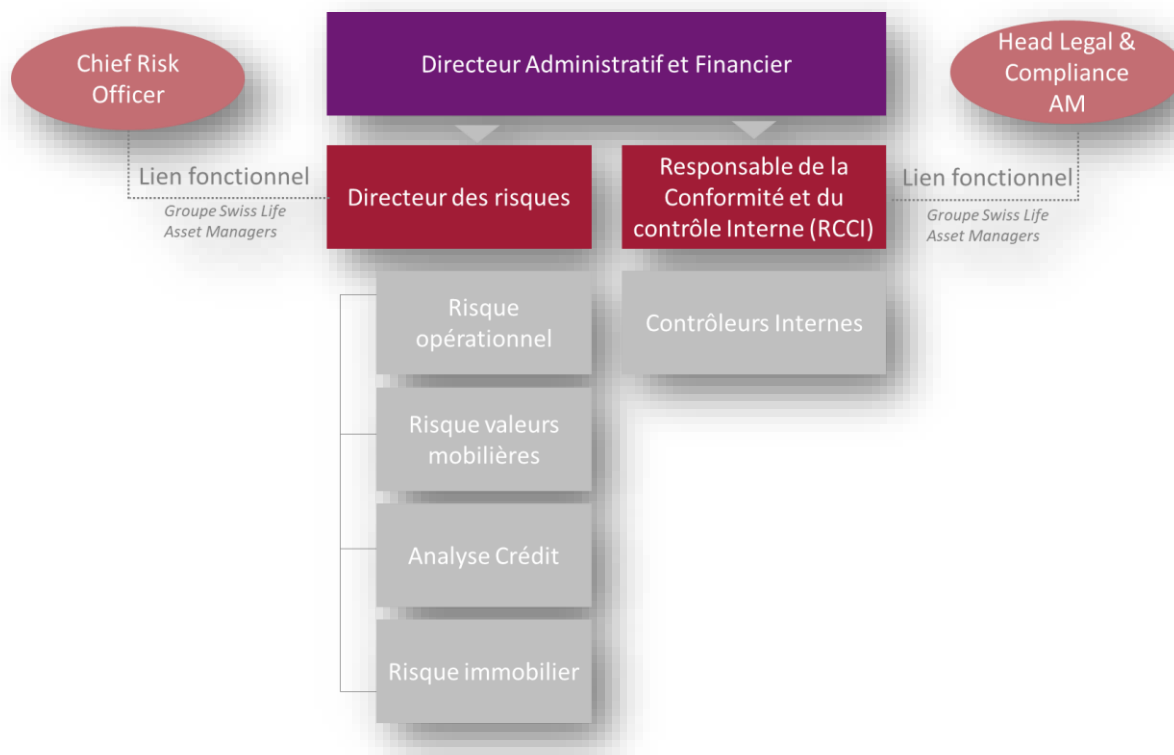
- Politique d'investissement ESG
- Code de transparence
- Rapport annuel de gestion ESG (sur le site internet et dans les rapports annuels des fonds)

2) S'assurer que la SGP a diffusé les informations relatives aux fonds labellisés ISR sur son site internet, et dans les rapports annuels des fonds.

Si la Conformité identifie des anomalies, elle émet des recommandations visant à les corriger, puis s'assure de leur réalisation. La Compliance présente régulièrement les résultats de ses contrôles et les éventuelles recommandations émises au Directoire de Swiss Life Asset Managers France.

L'indépendance de la Direction des Risques est assurée par son rattachement à un membre du Directoire (le Directeur Administratif et Financier) différent de celui auquel sont rattachées les activités de gestion de portefeuilles, commerciales et marketing. La Direction des Risques rend compte de ses travaux au sein du Comité des Risques mensuel. Elle est également membre des différents comités décisionnaires et fait partie intégrante du processus de gestion des véhicules de gestion. Elle intervient également pour donner son avis en amont des prises de décisions. Le département de gestion des risques met en place un certain nombre d'indicateurs afin d'encadrer les risques des portefeuilles, et en assure le suivi régulier. Il intervient également en second niveau dans le cadre du contrôle permanent des ratios réglementaires et statutaires.

Organigramme des fonctions de Contrôle des risques et Conformité de Swiss Life Asset Managers France – décembre 2021



La Direction de la gestion des Risques est chargée d'effectuer un suivi des risques ESG, incluant notamment le suivi du respect des contraintes liées au label ISR qu'elle synthétise dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

Ce comité, présidé par le Directeur des Fonctions Transverses, membre du Directoire, est composé des membres du Directoire, du Directeur de la Gestion des Risques, du RCCI, du Chief Risk Officer de la Division Swiss Life AM, des Responsables des équipes de gestion de portefeuille et du Middle Office ainsi que des équipes de gestion des risques.

Ce comité et ses fonctions sont décrits dans le corps de la Politique de Gestion des Risques.

Le département Conformité et Contrôle Interne de Swiss Life Asset Managers France est responsable du contrôle de la mise en œuvre des normes ESG applicables à la Société de Gestion et aux fonds labellisés ISR. Il intègre dans le Plan de Contrôle Interne de la société, des contrôles de second niveau permettant de s'assurer du bon respect de la politique par les équipes concernées. Il s'assure que la politique répond aux exigences réglementaires applicables et transmet au régulateur les éléments documentaires requis.

Ce contrôle fait partie en 3^{ème} niveau du périmètre du dispositif de contrôle périodique de Swiss Life Asset Managers France.

Le département Conformité et Contrôle Interne et la Direction de la gestion des Risques tiennent le Directoire informé du fonctionnement de la politique, des plans d'actions menés pour pallier d'éventuelles faiblesses identifiées au Directoire et au Comité d'Audit.

7.2 Les principaux risques ESG pris en compte et analysés

Swiss Life Asset Managers France considère l'intégration systématique de la durabilité dans le processus d'investissement comme un facteur de succès essentiel pour créer une valeur durable pour ses clients, et générer des effets positifs sur la société dans son ensemble. Par conséquent, un risque de durabilité est défini

comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. De tels impacts peuvent affecter les actifs des produits financiers gérés par la société, et avoir un impact négatif sur leur performance financière, ainsi que sur sa réputation. Un éventail d'impacts, pouvant être induits par les risques ESG, ont été identifié :

- Impact isolé : Réduction de la valeur et incapacité à atteindre les objectifs de croissance/ rendement
- Impact négatif sur d'autres risques, comme le risque de liquidité des actifs, ou le risque de réputation

Par conséquent, un large ensemble de critères ESG a été adopté tout au long du processus d'investissement. L'utilisation d'indicateurs ESG dédiés permet de surveiller les principaux aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance que présentent les émetteurs individuels, ou les actifs réels. Les indicateurs relatifs au climat, tel que l'intensité carbone, donnent une indication sur l'empreinte carbone des portefeuilles, tandis que les analyses de scénarios, telles que celles offertes par l'indicateur «climate value-at-risk» (dont l'objectif est d'évaluer si la valeur d'une société va augmenter ou diminuer, en fonction des incidences probables du changement climatique), permettent de comprendre la résilience du portefeuille en termes d'exposition à la transition vers une économie sobre en carbone (politique) et aux événements météorologiques extrêmes (physique).

Dans le cadre de l'approche holistique de la gestion des risques, les facteurs ESG sont intégrés dans les processus de contrôle des risques au sein de la gestion d'actifs de Swiss Life Asset Managers France. Les organes de gouvernance des risques examinent systématiquement les évaluations ESG. En outre, le développement continu de l'approche d'investissement responsable (IR) est piloté par le comité ESG global de Swiss Life Asset Managers, rattaché au Directeur des investissements du groupe Swiss Life. Ce comité ESG des recommandations, et conseille le Comité exécutif de Swiss Life Asset Managers sur les questions ESG, y compris, sur les risques de durabilité. Le Comité exécutif est responsable en dernier ressort de l'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers. Swiss Life Asset Managers France est responsable de sa stratégie ESG, de sa mise en œuvre, de son alignement et de sa coordination avec l'approche globale de l'investissement responsable de la division Swiss Life Asset Managers. En outre, la société s'assure que l'application de cette approche est réalisée conformément aux exigences légales et réglementaires locales, et que la durabilité (y compris, la prise en compte des risques de durabilité) est correctement intégrée dans sa gouvernance locale.

Pour répondre à la variété des risques de durabilité, cette approche ESG prend en compte les spécificités des catégories d'actifs suivantes :

- Valeurs mobilières

Les données et les informations ESG sont directement intégrées dans l'analyse des investissements, tout comme les informations financières et commerciales traditionnelles. Sont pris en compte des indicateurs tels que les notations ESG et des indicateurs de controverse, qui aident à identifier les entreprises susceptibles d'être vulnérables aux risques ESG, mais aussi des données sous-jacentes visant à permettre une analyse plus détaillée, et portant notamment sur les activités polluantes, les parts de revenus des produits critiques, ou les actions industrielles. Cette approche d'intégration vient s'ajouter aux exclusions couvrant les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, ou ayant une participation significative dans le charbon thermique, et d'autres entreprises et émetteurs critiques et sanctionnés. La société peut également dialoguer avec les émetteurs, en particulier lorsqu'un potentiel d'amélioration important est constaté.

- L'immobilier

L'immobilier est particulièrement vulnérable aux risques liés au climat. Alors que les événements météorologiques extrêmes, comme les inondations, en affectent directement la valeur, les mesures de transition vers une économie à faible intensité carbone peuvent induire des coûts indirects. Swiss Life Asset Managers France recherche de manière proactive les mesures de durabilité efficaces, et les met en œuvre tout au long du cycle de vie de l'immobilier. Les risques liés au climat et les coûts potentiels liés aux changements démographiques ou aux activités controversées des locataires sont analysés à tous les stades du cycle d'investissement immobilier. Il s'agit par exemple de prendre en compte les risques climatiques lors du processus d'achat, de rénover et de réparer de manière efficace, sur le plan énergétique, et de choisir des aménagements adaptés aux personnes handicapées et aux personnes âgées. La société cherche également à sensibiliser les locataires à la nécessité d'utiliser les ressources de manière efficace.

7.3 La fréquence de la revue du cadre de gestion des risques et plan d'action

Le suivi ESG par l'équipe de gestion des risques immobiliers se matérialise dans les différentes phases de la vie d'un portefeuille :

- Phase de création du produit
 - Support intégrant un volet ESG
 - Avis de risque intégrant si besoin les aspects ESG au niveau du fonds/mandat
- Phase d'investissement des actifs
 - Support intégrant un volet ESG
 - Avis de risque intégrant systématiquement une section ESG au niveau de l'actif et au niveau du fonds/mandat
- Phase de détention et d'exploitation des actifs, avec un suivi spécifique dans le cadre de travaux significatifs pour les actifs immobiliers
 - Suivi de risque adapté, intégrant un aspect ESG si besoin
- Phase de cession des actifs
 - Support intégrant un volet ESG
 - Avis de risque intégrant systématiquement une section ESG au niveau de l'actif et au niveau du fonds/mandat
- Revue de portefeuille
 - Rapport de risque constitué du profil de risque actualisé du fonds intégrant un volet ESG
- Comité de Gestion des Risques :
 - Support intégrant un volet ESG
 - Synthèse des revues de portefeuilles intégrant les aspects ESG significatifs
 - Rapport ESG annuel sur les fonds et mandats immobiliers

En outre une synthèse au minimum annuelle est présentée en Comité de Gestion des Risques. Le comité comprend cependant une section ESG permettant de traiter tout sujet plus ponctuel lié à l'ESG.

Pour le périmètre des investissements en valeurs mobilières, le cadre de gestion des risques ESG est revue à une fréquence annuelle. Une revue annuelle de la Politique de gestion des risques ESG et des rapports y afférents est effectuée par la Direction de la gestion des risques et soumise au Directoire. La Direction de la gestion des risques propose les modifications jugées nécessaires pour validation. Des procédures dédiées déterminent les contraintes ESG pour l'investissement. Quotidiennement, la Direction de gestion des risques contrôle le respect des limites d'investissement sur les fonds concernés, alerte la gestion en cas de violation et suit chaque étape de manière proactive afin de clore le dépassement. Mensuellement, la Direction de gestion des risques présente en Comité de gestion des risques la liste des émetteurs d'instruments obligataires dans lesquels les fonds SLAM France sont investis à la fin du mois précédent.

L'équipe Risques présente également au Comité de gestion des risques des tableaux de suivi des expositions des fonds SLAM France pour la gestion collective et la gestion sous mandat par stratégie de fonds et par notation ESG (y compris la sévérité des controverses). Les tableaux sont générés automatiquement par les outils de la division. Mensuellement, un tableau avec des notations moyennes des fonds gérés par SLAM France comparées aux notations moyennes de leurs indices de référence est présenté au Comité de Gestion des risques par l'équipe Risques.

L'équipe Risques travaille de manière continue sur l'amélioration des outils de suivi du risque ESG.

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n°A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex